

deux mandarins français, résidant en Cochinchine, la décoration de la Légion d'Honneur que Sa Majesté avait bien voulu accorder à ces deux braves Français pour prix de leurs services et de leur attachement à sa personne.

Ils étaient en outre porteurs d'une dépêche du gouvernement français, pour le mandarin des étrangers pour cimenter les rapports d'amitié et d'intérêt dans lesquels ce nouveau gouvernement paraissait si bien disposé envers la France.

Son Excellence le duc de RICHELIEU avait bien voulu écrire en septembre 1817 à M. Chaigneau, pour l'engager à fournir au gouvernement français tous les renseignements qu'il pourrait lui donner sur ce vaste et intéressant royaume.

Il fut chargé, de concert avec M. Vanier, de donner aux bâtiments français les certificats d'origine des denrées prises en Cochinchine.

M. J.-B. Chaigneau, voyant par ces expéditions françaises une si bonne occasion de revoir sa patrie, de donner lui-même au gouvernement les renseignements qui lui avaient été demandés, se détermina à réclamer un congé du prince, qui lui fut accordé pour trois ans, en termes d'une bien flatteuse et honorable distinction.

M. Chaigneau savait qu'il lui restait des parents en France, qu'il n'avait pas vus depuis trente ans. Il comptait y retrouver une fortune qui pourrait lui procurer ainsi qu'à sa nombreuse famille une existence honorable; mais il n'a retrouvé que les débris d'un château dans la Vendée, seuls restes échappés aux ravages de la révolution.

En sollicitant et obtenant ce congé de la cour de Cochinchine, il pensait pouvoir terminer au sein de